

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00100

EXTENSION DU SERVICE COMMUN GESTION DES BATIMENTS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D20220010010

DATE D’AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

EXTENSION DU SERVICE COMMUN GESTION DES BATIMENTS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Étienne Métropole, dès fin 2015 (votes du Bureau en date du 26 novembre 2015 et du Conseil de Communauté le 10 décembre 2015), a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mises en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

C'est ainsi que Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, ont créé un service commun Gestion des bâtiments rattaché à la Métropole. Cette évolution d'organisation a été approuvée lors des CTP du 16 et 22 mars 2021. Dans un second temps, ce service commun évoluera en intégrant le responsable du service Travaux Énergie Réglementation, le responsable du service Qualité Méthodes et Outils et l'assistante de direction. Ils auront pour mission de proposer une nouvelle organisation mutualisée au sein de la direction et un calendrier de mise en œuvre.

Un avenant à la convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposé et joint à la présente délibération.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, consultés les 1er et 10 février 2022, ont approuvé cette évolution d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'extension du service commun gestion des bâtiments en y intégrant les postes de responsables du service Travaux Énergie Réglementation, du service Qualité Méthodes et Outils, et de l'assistante de direction et leur rattachement à Saint-Etienne Métropole,**
- **approuve l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU